



Le **Service Public** au **cœur**



STAGE SYNDICAL OUVERT À TOUS  
Proposé par le SE-UNSA 54

**Jeudi 28 mars 2013**

IUFM MAXEVILLE Salle de Conférence de 9h15 à 16h30

## STAGE ASH Enfants à besoins particuliers

Une journée de réflexion, d'échanges de pratiques avec la participation de Gilles Laurent délégué national sur :

- La difficulté scolaire
- Les élèves en situation de handicap

*Enseignants  
des classes ordinaires*

*Enseignants spécialisés*

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !**

*Enseignants référents  
Psychologues scolaires*

**SEGPA  
ULIS**

**ATTENTION : DEMANDE À FAIRE AVANT LE 28 FÉVRIER !!!!**



## COMMENT S'INSCRIRE

Tous les enseignants ont droit à 12 jours de formation syndicale par an en plus des 3 réunions d'information syndicale. L'autorisation d'absence est alors de droit.

**Envoyer à votre IEN, une demande 1 mois à l'avance soit avant le 28 février 2013 !**

**IMPORTANT :** Si vous n'avez pas de réponse de votre IEN avant le 14 mars, c'est que votre stage est accepté !

### **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE**

Nom ..... Prénom : .....

Grade et fonction

Établissement ou service

**À Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale  
S/C de Monsieur l'inspecteur Éducation Nationale**

**Monsieur le Directeur Académique,**

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 28 mars 2013** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la salle de Conférence à l'IUFM de Maxéville.

Il est organisé par la section académique du SE-UNSA sous l'égide du Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1<sup>er</sup>, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, l'expression de mes salutations respectueuses.

A , le

Signature :

### **A RETOURNER AU SE-UNSA avant le 14 mars 2013 :**

Adresse: 4 rue Alfred Mézières BP 53365 54015 Nancy Cedex  
par mail : [54@se-unsas.org](mailto:54@se-unsas.org)

NOM:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

Mail:.....

Ecole: .....

Participera au stage syndical du SE-UNSA le 28 mars 2013

**Repas au self de l'IUFM: Participera au repas:  oui  non**

Le SE-UNSA prend en charge le repas pour les syndiqués.

Le repas est de 7€ pour les non-syndiqués.

Possibilité d'adhérer sur place!

### Une question en particulier?